



Sens exact de la "facture acquittée"

Par **Nuances**, le **25/11/2011** à **09:38**

Bonjour,

Je voulais savoir ce que signifie au sens comptable/juridique cette mention sur une facture :

"acquittée le 06/12/2010 par le chèque numéro XXXXXX de 6200€ tiré sur la banque YYYYYYYY"

Sachant que c'est le payeur de la facture qui a écrit ça.

Cela signifie-t-il que :

- Il a remis un chèque de 6200€ en date du 6/12/2010 ?
ou/et?

- Il atteste que le chèque a été encaissé par le prestataire et l'argent a été retiré de son compte le 6/12/2010?

Merci beaucoup

Par **Nuances**, le **28/11/2011** à **18:02**

Personne pour ce point de vocabulaire important?

Le débiteur - tireur a émis - tiré son chèque le 6 / 12 sur la banque - tirée , au profit du bénéficiaire - créancier

Les 3 acteurs juridiques de la " procédure du chèque " sont : tireur , tiré , et bénéficiaire